



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction Départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux*

Châteauroux, le 1er avril 2021

CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Synthèse des motifs pour l'approbation sur le projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures d'interdiction et de prévention liées à l'emploi du feu et l'incinération des végétaux dans la lutte contre les incendies

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été mis en ligne le **03 mars 2021** sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures d'interdiction et de prévention liées à l'emploi du feu et l'incinération des végétaux dans la lutte contre les incendies

Le public avait jusqu'au 23 mars 2021 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Il ressort de cette consultation, qu'aucune personne ne s'est manifestée sur le contenu de ce projet d'arrêté.

Bilan de la participation du public :

Dans le cadre de cette procédure, aucune remarque ne nous est parvenue sur le projet d'arrêté préfectoral.

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

La directrice départementale des Territoires,